

M. MULOCK : Que ferez-vous si les déclarations sont fondées ?

M. BOWELL : Quand les documents me seront soumis, si je suis encore dans ce ministère, j'agirai comme je l'ai toujours fait, avec justice et impartialité, et je suis convaincu que j'obtiendrai l'approbation de l'honorable député de York-nord (M. Mulock). L'honorable député a dit qu'une personne — je n'ai pas entendu le nom, et je pourrais dire qu'il serait plus facile d'instituer une enquête si l'honorable député donnait le nom de celui qui a écrit la lettre dont il a parlé.

M. CAMERON (Huron) : Je l'ai donné.

M. BOWELL : Je ne parle pas de vous, je parle de l'honorable député de Prince (M. Perry). J'espère que vous ne lui niez pas le droit de porter des accusations même si vous niez que l'honorable député de Westmoreland (M. Wood) a le droit de se défendre. On a dit qu'une personne — si le nom a été donné je ne l'ai pas entendu — avait payé \$100 pour l'usage d'un convoi aux fins de transporter des votants, et que la lettre disait que les \$100 seraient remboursées — après l'élection, je suppose — et l'honorable député a ajouté qu'il n'avait pas de doute que les \$100 avaient été remboursées. L'honorable député s'est plaint de ce que le ministre des chemins de fer ne lui donnait pas une réponse au moment même où l'accusation était formulée. L'honorable député suppose-t-il que le chef du ministère des chemins de fer, ou de tout autre ministère, peut facilement conserver dans sa mémoire tous les points sur lesquels il désire se renseigner ; le paiement fait pour billets de passage, ou pour l'usage des trains dans différentes parties du pays ? S'il le croit, je suis porté à penser que si jamais il devient ministre, il verra qu'il aura à porter dans sa tête plus qu'elle ne peut contenir, toute grosse qu'elle soit.

J'ai demandé à l'ingénieur en chef, qui est venu dans la chambre en arrière du fauteuil de l'Orateur, il y a quelques instants, s'il avait eu connaissance de ces transactions, il m'a assuré que non et qu'il ne connaissait rien à ce sujet. Néanmoins, vu que la question a été soulevée devant le parlement, et vu qu'une accusation a été portée, il sera de mon devoir de donner instruction à l'ingénieur en chef de faire une enquête relativement à cette accusation.

Je sais que le député de Prince (M. Perry) est fertile en dénonciations et en accusations contre le gouvernement dans toutes les occasions ; mais l'honorable député a oublié de nous dire quel était l'employé, douanier de garde sur les navires, ou autre employé des douanes, qui avait été révoqué pour la seule raison qu'il avait inscrit son suffrage en sa faveur. J'informe l'honorable député qu'il n'y a jamais eu une telle révocation, et que si un employé a été révoqué, c'était pour cause. Si un employé a été congédié, c'était parce que, ainsi que je l'ai lu dans un rapport soumis à la chambre il y a deux ou trois ans, un certain nombre d'employés dans l'île du Prince-Edouard n'avaient rien à faire et ils ont été congédiés. Toutes les destitutions ont été faites sous la responsabilité de l'inspecteur qui a été chargé de faire une enquête sur la manière dont était conduit le département des douanes dans l'île du Prince-Edouard.

M. PERRY : Un employé a été immédiatement nommé pour remplacer l'autre.

M. BOWELL : Je ne sais pas de qui vous parlez, mais si l'honorable député veut dire le nom, au lieu de faire une accusation vague, je serai en état de lui dire jusqu'à quel point il a raison. Ainsi que je l'ai déjà dit, on ne peut s'attendre à ce que je me souviene de tout ce qui a eu lieu au sujet de quelques employés parmi les milliers que nous avons.

Je répète ce que j'ai dit il y a un instant, que si un homme dans son comté, ou dans l'île, a été révoqué, ce n'était pas à raison du suffrage qu'il a donné, mais pour bonne et suffisante cause. Je ne m'oppose pas à ce que tous les documents, qui se rapportent à cette question, soient déposés, et je suis convaincu que dans ce cas, comme dans d'autres, on constatera que ces hommes ont été destitués pour de bonnes et suffisantes raisons, et non pas, j'en suis certain, pour les motifs allégués par l'honorable député.

M. FRASER : Je serai plus précis. Je dis à l'honorable ministre des chemins de fer que, à la station du Port Mulgrave, dans le comté de Guysborough, un ou deux jours après les élections, tous les libéraux au service du gouvernement ont été destitués, et que l'ordre a été donné de n'employer que des conservateurs.

M. BOWELL : Veuillez répéter ce que vous avez dit. J'étais occupé et je ne vous ai point entendu.

M. FRASER : J'ai dit que je serais plus précis dans mes accusations, afin que le ministre des chemins de fer ne puisse pas se plaindre de ne pas connaître ceux dont il s'agit. J'ai dit que, à Port Mulgrave, tous les employés à cette station avaient été destitués, et que l'on avait donné ordre de n'employer que des conservateurs. Au nombre de ceux qui ont été ainsi destitués, se trouvait un M. Murray, et son frère ou son oncle — homme influent — qui était percepteur des douanes, a tellement fait auprès du surintendant que M. Murray a été réintégré dans ses fonctions, et à part de lui, aucun autre n'a été employé.

Une VOIX : Vous voulez dire pas un libéral n'a été employé.

M. FRASER : Pas un seul libéral, et j'ajoute que cette déclaration a été écrite par le surintendant, et que, depuis cette époque — je ne parlerai pas de cela maintenant, mais j'attendrai à plus tard — plusieurs autres choses ont eu lieu ; des changements sans enquête et des salaires réduits sans donner de raisons ou sans enquête. Je crois que tout cela est assez précis.

M. BOWELL : Oui, c'est précis.

M. TUPPER : J'aimerais à demander à l'honorable député de Guysborough (M. Fraser) s'il connaît l'opinion politique de l'agent à cette station ? Il a dit que tous les employés avaient été destitués. L'agent en fait-il partie ?

M. FRASER : Pas du tout. Je parle des pauvres journaliers qui travaillent sur le chemin de fer, à de faibles gages. Depuis ce temps, l'agent a été transféré à une station moins importante et son salaire a été réduit de \$50 à \$35 par mois, parce que l'on soupçonnait qu'il avait travaillé contre le gouvernement dans les élections.

M. LAURIER : La réponse de l'honorable ministre des douanes aurait été plus satisfaisante, s'il eût énoncé un principe d'après lequel nous aurions compris que le gouvernement était prêt à agir dans